

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017
DELIBERATION N° 65

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :
43*

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : Présents : M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

Absents non représentés : Mme BELBARAKA.

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le
.....*

Le Maire

Entendu le rapport de M. Arcouet,

OBJET : REGIE DES EAUX - Tarifs des redevances et des prestations 2018.

Dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2018, et afin d'assurer la continuité du service, il convient de fixer pour ce prochain exercice l'ensemble des tarifs qui seront appliqués pour les activités actuellement assurée par la Régie des Eaux sur le territoire de Bayonne.

Il est rappelé que les tarifs de la redevance d'eau potable, répartis en une part fixe et une part variable, avaient été revus à la hausse en 2011 afin de répondre à l'ambition d'un renouvellement et réhabilitation du patrimoine géré par la régie des eaux (canalisations, réservoirs, captages, etc). Si une formule de révision a permis de les faire progresser de 2012 à 2015, il est apparu ensuite qu'ils pouvaient rester inchangés en 2016 et 2017.

Il est proposé de maintenir ces mêmes tarifs pour 2018.

Concernant les tarifs de prestations, le conseil municipal par délibération du 10 décembre 2015 avait validé une grille tarifaire accompagnée de formules de révision de prix qu'il est proposé de reproduire pour calculer les tarifs 2018.

De plus, à l'écoute des abonnés et notamment ceux représentés à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), il est proposé de créer un nouveau tarif d'ouverture d'urgence à la demande de l'utilisateur.

En outre, les propriétaires disposant d'une protection incendie privée ont l'obligation de tester leur poteaux incendie annuellement. Ayant la plupart du temps souscrit un abonnement spécifique, certains usagers souhaiteraient solliciter la Régie pour tester leurs équipements privés. Il est donc proposé d'instaurer également un nouveau tarif de contrôle des poteaux incendie privés, à la demande de l'utilisateur.

Enfin, il est rappelé que la ville de Bayonne applique des tarifs éco-solidaires qu'il est indispensable de maintenir jusqu'à la fin de l'expérimentation selon les termes de la délibération précitée de décembre 2015.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider les tarifs 2018 concernant le service d'eau potable, tels que présentés ci-dessous :

REDEVANCES EAU POTABLE

La part variable est fixée à 1,1293 € HT/m³.

La part fixe est quant à elle déterminée en fonction du diamètre du compteur. Elle est appliquée selon la durée effective du contrat au prorata-temporis.

Part fixe annuelle de la redevance Eau Potable selon le diamètre de compteur	2018 en € HT
15 mm	42,23 €
20 mm	49,28 €
30 mm	97,31 €
40 mm	113,84 €
50 mm	190,46 €
60 mm	240,13 €
80 mm	432,63 €
100 mm	825,92 €
150 mm	1 049,48 €

Le tarif éco-solidaire correspond à une baisse du tarif des redevances de 50% de la part fixe, comme de la part variable, dans la limite de 30 m³ par an et par personne ; alors que les usagers domestiques non individualisés peuvent prétendre à un chèque d'aide personnalisé de 15 € TTC par an et par personne.

PRESTATIONS EAU POTABLE

Les tarifs des prestations relatives au service d'eau potable sont fixés pour 2018 de la manière suivante (cf.tableau) :

Tarifs des prestations eau potable		A compter du 1er janvier 2018
		€ HT
A. RELATIONS USAGERS		
A1	Frais d'accès au service	GRATUIT
A2	Frais liés à un départ (fin de contrat)	
	Destinés à couvrir les frais de mutation de fin de contrat	26,02
A3	Fermeture et Réouverture du branchement	
	Défaut de contrat : Montant égal à 1 heure de main d'œuvre + AR Véhicule	64,54
	Demande d'ouverture d'urgence (intervention d'astreinte) à la demande de l'utilisateur	75,00
A4	Frais de relevé exceptionnel de compteur	
	A la demande de l'abonné ou en cas d'impossibilité d'accéder au compteur pendant la tournée et en l'absence de retour de la carte d'auto-relève sous 10 jours	15,61
A5	Contrôles de branchements	
	A la demande de l'abonné ou en cas de risque avéré pour la sécurité du réseau public	64,54
	Contrôle Réseau Intérieur EAU POTABLE (usage eau de pluie, eaux de puits)	
	Contrôle Disconnecteur	108,25
	A la demande de l'abonné	sur devis
	Etalonnage du compteur : tarif fonction du diamètre et du type de compteur	
TRAVAUX (demandes spécifiques, travaux réalisés d'office facturables)		
B : MAIN D'ŒUVRE (maîtrise d'œuvre et frais de structure inclus)		
	Heure Normale de 06H00 à 21H00 jour ouvré	43,72
	Heure Dimanche et Jours fériés (A1*1,6)	69,95
	Heure de nuit (A1*2) : de 21H00 à 06H00	87,44
C : MATERIEL, ENGINS ET VEHICULES (maîtrise d'œuvre et frais de structure inclus)		
Les prix suivants sont à l'heure normale de service		
	* compresseur sans chauffeur	10,56
	* pilonneuse type "Wacker"	5,28
	* découpeuse (scie à sol) sans chauffeur	26,40
	* camion 10 à 14 T sans chauffeur	31,68
	* camion 3,5 T sans chauffeur	15,84
	* camionnette type 1200 kg ou fourgon sans chauffeur	8,45
	* mini-pelle sans chauffeur	23,23
	* tracto-pelle sans chauffeur	31,68
	* brise roche (BRH) sans chauffeur	31,68
	* transport VL léger: l'unité forfaitaire (comprenant un aller-retour à la régie des eaux)	21,12
D : EQUIPEMENTS (maîtrise d'œuvre et frais de structure inclus)		
	Les équipements sont facturés prix coutants constatés MAGASIN REGIE (PMP : prix moyen pondéré) incluant en sus les frais de structure et de maîtrise d'œuvre	sur devis
E : TRAVAUX PRISE EN CHARGE SUR CONDUITE PRINCIPALE (maîtrise d'œuvre et frais de structure inclus)		
	Diamètre 20	127,31
	Diamètre 27	175,25
	Diamètre 40	262,48
F : TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE (maîtrise d'œuvre et frais de structure inclus)		
	Les réfections sont facturées prix coutants constatés des tarifs entreprises incluant en sus les frais de structure et de maîtrise d'œuvre	sur devis
G : TRAVAUX PREALABLES A LA RECEPTION (maîtrise d'œuvre et frais de structure inclus)		
	Essais Pression	128,18
	Désinfection	149,54
	Levé topographique	85,45
CREATION d'UN BRANCHEMENT DOMESTIQUE CLASSIQUE PAR LA REGIE (DN 20)		
H : TARIF BRANCHEMENT DN20 (maîtrise d'œuvre et frais de structure inclus) se compose :		
	* du forfait correspondant à la réalisation par la régie d'un branchement d'une longueur < 10 ml	1771,41
	* du forfait par mètre linéaire supplémentaire si la longueur du branchement dépasse 10 ml	118,09
	* du forfait correspondant à la mise en place d'un regard + compteur 20	295,24
	* du forfait des opérations préalables à la réception (essais pression, désinfection, levé topographique)	234,22
F	* du coût de réfection de voirie	sur devis
PRESTATIONS DIVERSES		
K : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE		
	Contrôle des points d'eau publics	17,80
L : MAITRISE D'ŒUVRE ET FRAIS DE STRUCTURE		
	Taux appliqué couvrant les charges de maîtrise d'œuvre et de structure de la Régie des eaux.	11,00%
J : ACOMPTE SUR TRAVAUX EXECUTABLES SUR DEVIS		
	Taux de versement du montant sur travaux de branchement neuf	40,00%
Toute prestation non prévue dans la présente grille fait l'objet d'un devis préalable auprès de l'utilisateur		
* La TVA au taux en vigueur est à ajouter		

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne